

PARC ÉOLIEN DU MOULINET



ÉDITO

AVEC VOUS, FAISONS AVANCER LE PARC ÉOLIEN DU MOULINET!

Nouvergies avait identifié les communes de Ligny les Aire et Westrehem comme propices au développement de l'éolien, soutenant ainsi l'objectif français de porter à 40% la part de l'électricité d'origine renouvelable dans le mix énergétique d'ici 2030.

Depuis plusieurs années, Nouvergies entretient des échanges réguliers avec vos élus et a proposé l'installation d'un parc éolien de 6 éoliennes pour une puissance installée de 22.8 MW.

Le projet a été ainsi présenté aux maires et aux adjoints qui se sont ensuite prononcés favorablement en conseil municipal en 2016 et en 2020.

Il a été autorisé par le Préfet en avril 2023 suite au rapport d'enquête favorable. Depuis cette date Nouvergies avance de manière concrète sur la préparation de la construction du parc : les dernières études ainsi que les divisions cadastrales sont en cours de finalisation et devraient être signées devant notaire en fin d'année 2023.

Dans cette première lettre d'information vous trouverez :

- des informations sur le parc et le phasage de la construction,
- des éléments sur les dernières études avant chantier et son déroulement,
- des précisions sur les retombées économiques et financières pour la commune.



Vincent HERBUVAUX
Chef de projet Nouvergies

<https://nouvergies.com/projects/moulinet/>

LE PARC ÉOLIEN : DE QUOI PARLE-T-ON ?

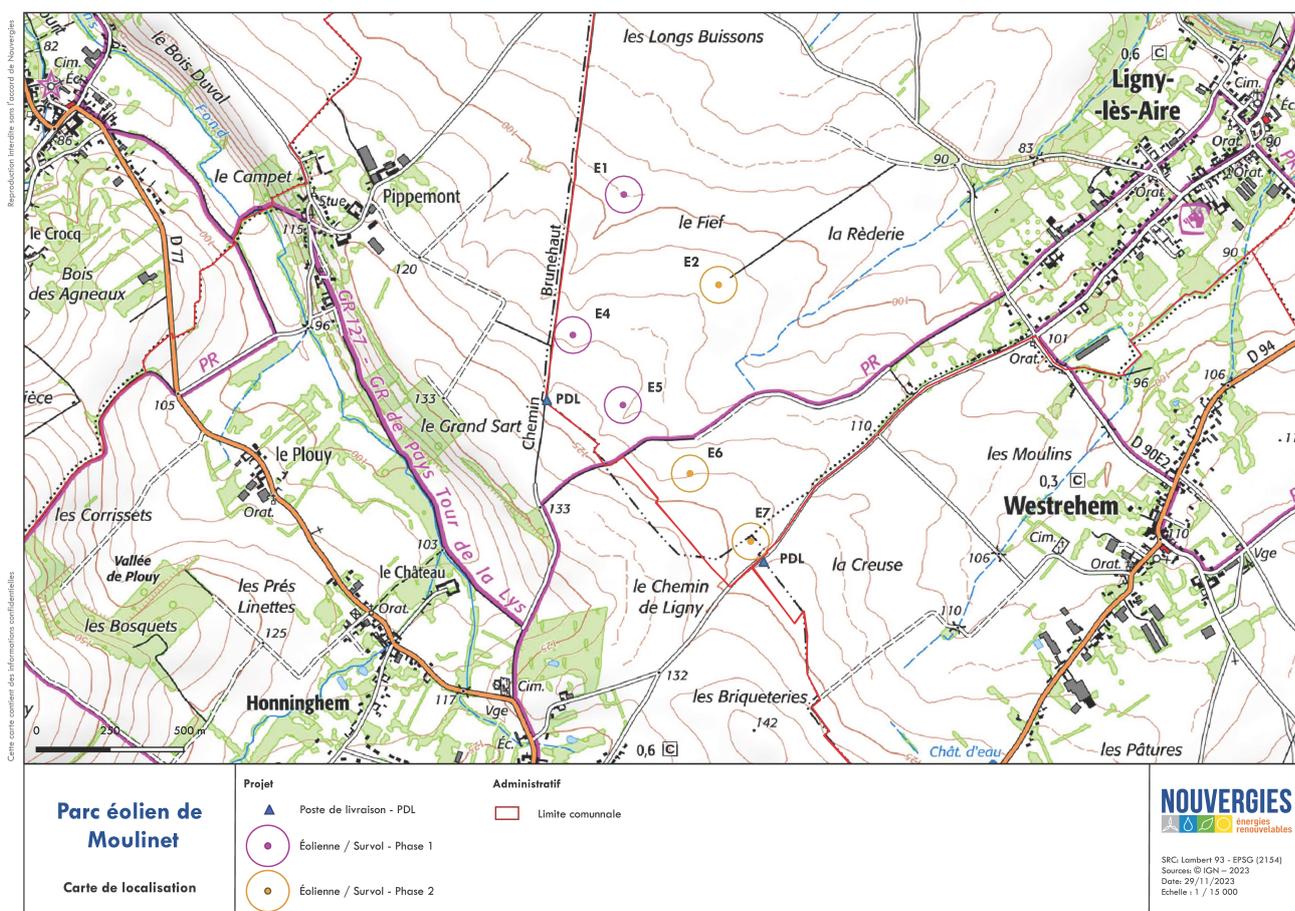
6
ÉOLIENNES

22.8
MW

2
POSTES DE
LIVRAISON



SAVEZ-VOUS OÙ SE SITUE LE PARC ?



La construction sera a priori réalisée en deux phases. D'abord les éoliennes E1, E4 et E5 qui seront raccordées au réseau ENEDIS en avril 2025 à partir du poste de livraison du chemin Brunehaut. Dans un second temps, les éoliennes E2, E6 et E7 seront construites et raccordées à partir du poste de livraison du chemin de Ligny. La date de raccordement n'est pas encore connue, car les capacités d'ENEDIS sont pour l'instant limitées en termes de puissance de raccordement. Toutefois Nouvergies travaille activement à la recherche d'une solution technique.

DERNIÈRES ÉTUDES AVANT CHANTIER

ÉTUDE PYROTECHNIQUE

Recherche des munitions tirées ou larguées afin d'assurer la sécurité du site. Le premier diagnostic a détecté la présence de munitions de la seconde guerre mondiale dans les sols.

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

Etude du sol et du sous-sol par carottage jusqu'à 25 mètres de profondeur pour adapter les techniques de construction des fondations, des plateformes et des chemins.

ÉTUDE D'HYDROGÉOLOGIE

Analyse de la circulation des eaux de surface et leur infiltration dans les sols pour la bonne organisation du futur chantier.

ÉTUDE D'ACCÈS

Optimiser au mieux la configuration du terrain pour que le chantier se déroule dans les meilleures conditions. Le cabinet de géomètre Métris a réalisé les relevés des reliefs et des limites parcellaires au moyen de techniques de haute précision. Les éoliennes seront livrées en deux parcours depuis le port : l'un pour les pales qui sont longues et légères et l'autre pour le mât qui sera découpé en plusieurs tronçons relativement courts mais assez lourds. L'arrivée se fera par l'Ouest du site.

ÉTUDES TOPOLOGIQUES

Des relevés extrêmement précis ont été réalisés par un cabinet de géomètre pour la réalisation des futures divisions cadastrales, en lien avec le cabinet de géomètre Métris.

DIVISIONS CADASTRALES

Les propriétaires des parcelles concernées ont reçu des courriers pour les divisions de parcelles.



PLANNING PRÉVISIONNEL

T4 2023

- Etudes pyrotechniques, géotechniques et hydrogéologiques.
- Finalisation des divisions parcellaires par le géomètre (bornage et découpage cadastral).
- Signature des baux et actes devant notaire.

T1 2024

Ouverture du chantier et travaux de terrassement.

T4 2024

Montage des 3 premières éoliennes.

T2 2025

Mise en service des raccordement au réseau de distribution Enedis.

NB : ces éléments de planning sont susceptibles d'évoluer. De nouveaux courriers d'informations vous feront part de ces évolutions ainsi que des avancées du chantier.

QUELLES RETOMBÉES POUR VOS COMMUNES ?

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les ressources fiscales et financières générées représentent un apport financier non négligeable pour les municipalités.

Le principe est simple : les retombées économiques liées à l'exploitation de parcs éoliens doivent bénéficier aux territoires qui les hébergent.



LOYER

Un loyer annuel est versé à la commune pour l'implantation du poste de livraison. Chaque propriétaire et chaque exploitant percevront également un loyer pour les éoliennes installées sur leurs parcelles.

PROJETS LOCAUX

Westrehem

- Installation de feux intelligents.
- Aménagements de barrières sur les trottoirs de la rue principale.

Ligny les Aire

- Réfection de la mairie.

FISCALITÉ

Elle est composée d'un impôt foncier directement versé par Nouvergies et de l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseau). Cet impôt, payé par l'exploitant, est calculé en fonction de la puissance installée. Environ 50 % de son montant est versé à vos communes.

MESURES COMPLÉMENTAIRES

Mesures compensatoires : imposées par des prescription environnementales ou proposées par Nouvergies, elles permettent, par exemple, de planter des arbres, de maintenir et créer des prairies ou des jachères pour la biodiversité locale.

Mesures d'accompagnement : à l'initiative de Nouvergies, ces mesures permettent d'accompagner vos communes dans la transition écologique et énergétique, avec par exemple la mise en place de feux intelligents, d'aménagements routiers, de rénovation énergétique de la mairie.

